

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 juillet 2020

Nombre de conseillers : 60 Conseillers présents : titulaires : 58 +2 Pouvoirs
suppléant :

Secrétaire de séance : M. J.M. KRENER

Sous la présidence de : M. P. MICHEL

PRESENTS : M. T. SPACH, Mme L. JOST-LIENHARD, M. P. MICHEL, Mme D. HAMM, M. S. FATH, Mme A. CHABERT, M. F. STAATH, Mme L. MEHL, MM. M. MEYER, B. SCHAFF, D. ETTER, F. ENSMINGER, Mme C. KISTER, MM. M. GANGLOFF, E. WAGNER, D. FOLLENIUS, G. REUTENAUER, H. DOEPPEN, Mme E. BECK, M. J.-M. FISCHBACH, Mme C. MUNSCH, M. F. SCHEYDER, Mme S. FISCHBACH, M. J.-M. KRENER, Mme E. SCHLEWITZ, MM. S. FERTIG, G. HALTER, C. WINDSTEIN, Y. KLEIN, F. GERBER, A. DANNER, R. SCHMITT, D. BURRUS, Mme A. LEIPP, MM. J.M. HOERTH, H. STEGNER, T. SCHINI, R. MULLER, C. FAUTH, D. HOLZSCHERER, F. DE FIGUEIREDO, S. LEICHTWEIS, P. HERRMANN, J.L. RINIE, B. KRIEGER, M. KRAPPENBAUER, A. SPAEDIG, Mme F. BOURJAT, MM. J.C. BERRON, R. LETSCHER, R. KOENIG, Y. RUDIO, C. EICHWALD, G. SAND, Mme V. RUCH, M. C. DORSCHNER, Mme C. DOERFLINGER, M. J.M. REICHHART.

EXCUSEES : Mmes C. DURRMEYER-ROESS - Pouvoir à M. H. STEGNER -, D. SCHMITT-MERX - Pouvoir à M. C. DORSCHNER.

Délibération n°9D : Désignation des délégués de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle

Vu les articles L2121-33, L5211-1 et L5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle et notamment ses articles 9, 11, 15.2 ainsi que son Annexe 2 fixant la représentation de chaque périmètre intégré à 1 délégué par commune, par tranche de 3 000 habitants disposant d'autant de voix que de compétences transférées,

Vu la décision du Conseil, prise à l'unanimité, de ne pas voter à bulletin secret,

Le Conseil DESIGNNE à l'unanimité, en application de l'article 11 des statuts du SDEA, les délégués suivants pour la compétence grand cycle de l'eau :

- * M. R. SPACH, délégué pour la Commune de Bischholtz,
- * Mme L. JOST-LIENHARD, déléguée pour la Commune de Bosselshausen,
- * M. P. MICHEL et M. M. MEYER, délégués pour la Commune de Bouxwiller,
- * M. D. ETTER, délégué pour la Commune de Buswiller,
- * M. F. ENSMINGER, délégué pour la Commune de Dossenheim-sur-Zinsel,
- * M. M. GANGLOFF, délégué, pour la Commune de Erckartswiller,
- * M. E. WAGNER, délégué pour la Commune de Eschbourg,
- * M. D. FOLLENIUS, délégué pour la Commune de Frohmuhl,
- * M. G. REUTENAUER, délégué pour la Commune de Hinsbourg,
- * M. H. DOEPPEN et M. J.M. KRENER délégués pour la Commune de Ingwiller,
- * M. G. HALTER, délégué de la Commune de Kirrwiller,
- * M. Y. KLEIN, délégué pour la Commune de Lichtenberg,
- * M. F. GERBER, délégué pour la Commune de Lohr,
- * M. A. DANNER, délégué pour la Commune de Menchhoffen,
- * M. R. SCHMITT, délégué pour la Commune de Mulhausen,
- * M. D. BURRUS, délégué pour la Commune de Neuwiller-lès-Saverne,
- * M. J.M. HOERTH, délégué pour la Commune de Niedersoultzbach
- * M. H. STEGNER, délégué pour la Commune de Obermodern-Zutzendorf,
- * M. R. MULLER, délégué pour la Commune de Obersoultzbach,

- * M. C. FAUTH, délégué pour la Commune de Petersbach,
- * M. C. WINDSTEIN, délégué pour la Commune de La Petite-Pierre,
- * M. D. HOLZSCHERER, délégué pour la Commune de Pfalzweyer,
- * M. F. DE FIGUEIREDO, délégué pour la Commune de Puberg,
- * M. S. LEICHTWEIS, délégué pour la Commune de Reipertswiller,
- * M. P. HERRMANN, délégué pour la Commune de Ringendorf,
- * M. J.L. RINIÉ, délégué pour la Commune de Rosteig,
- * M. B. KRIEGER, délégué pour la Commune de Schalkendorf,
- * M. M. KRAPFENBAUER, délégué pour la Commune de Schillersdorf,
- * M. A. SPAEDIG, pour la Commune de Schœnbourg,
- * Mme F. BOURJAT, déléguée pour la Commune de Sparsbach,
- * M. J.C. BERRON, délégué pour la Commune de Struth,
- * M. R. LETSCHER, délégué pour la Commune de Tieffenbach,
- * M. R. KOENIG, délégué pour la Commune de Uttwiller,
- * M. Y. RUDIO, délégué pour la Commune de Weinbourg,
- * M. C. EICHWALD, délégué pour la Commune de Weiterswiller,
- * M. G. SAND, délégué pour la Commune de Wimmenau,
- * M. C. DORSCHNER, délégué pour la Commune de Wingen-sur-Moder,
- * M. J.M. REICHHART, délégué pour la Commune de Zittersheim.

* DESIGNE (par vote à bulletin secret ou non selon le choix du Conseil), en application de l'article 15.2 des statuts du SDEA, un conseiller territorial parmi les délégués pour le Territoire de bassin versant Affluents du Rhin secteur Zorn Moder : M. P. MICHEL

* DESIGNE (par vote à bulletin secret ou non selon le choix du Conseil), en application de l'article 15.2 des statuts du SDEA, un conseiller territorial parmi les délégués pour le Territoire de bassin versant Sarre : M. P. MICHEL

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,
Le Président

